

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le samedi 4 avril 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Véronique Saget, Clothilde Salah, Mickaël Linares, Charlotte Chassard, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson.

Excusés : Philippe Bizet, Florence Collino, Thibault Decreuse.

Absent :

Pouvoirs : Philippe Bizet à Francis Meuterlos, Thibault Decreuse à Gérard Dèque, Florence Collino à Bénédicte Lavier.

Secrétaire : Francis Meuterlos

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15
- Ayants donné procuration : 3
- Absents : 0

OBJET : VOTE DES TAUX DE TAXES

Date de la convocation :
04/04/2026

M. le Maire rappelle que le précédent conseil municipal n'a pas voté les taux des taxes directes locales, pour permettre à la nouvelle municipalité de le faire, au regard de ses orientations et de ses projets.

Pour information, selon les taux actuels, le produit attendu de la fiscalité directe locale est de 1 410 264 €.

M. le Maire propose une augmentation de 1,2 %, afin de compenser la faible augmentation des bases décidée par l'État et rester en phase avec l'évolution du coût de la vie.

Délibération n°2026-D-07

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 15
Contre :
Abstention :

	BASES PREVISIONNELLES 2026	TAUX 2024	PRODUIT A TAUX CONSTANTS	HYPOTHESE + 1,2%	PRODUIT SI + 1,2%
TFB	3 523 000,00	26,47	932 538,10	26,79	943 728,56
TFNB	30 300,00	21,90	6 635,70	22,16	6 715,33
THRS	2 729 000,00	13,59	370 871,10	13,75	375 321,55
CFE	495 400,00	20,23	100 219,42	20,47	101 422,05
			1 410 264,32		1 427 187,49

Délibération certifiée exécutoire.

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 28/04/26

Publié le : 28/04/26

Pour mémoire, revalorisation des bases :

pour mémoire	revalorisation des bases	
2026	tous locaux	0,80 %
2025	tous locaux	1,70%
2024	tous locaux	3,80%
2023	tous locaux	7,10%
2022	tous locaux	3,40%

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Fixe le taux de TFB à 26,79 %**
- **Fixe le taux de TFNB à 22,16 %**
- **Fixe le taux de THRS à 13,75 %**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/04/2026
Application agréée E-legalite.com

- **Fixe le taux de CFE à 20,47 %**
- **Autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Métabief,

Le Maire

Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com